

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 24 en date du 9 Mars 2026
portant approbation et validation du projet de partenariat
« Développement des foires et marchés sur le territoire Marche et
Combraille en Aquitaine » pour l'acquisition d'un chapiteau et de quatre
tonnelles et demande de financements au titre du programme DLAL
2021-2027 GAL Est Creuse Développement

Nombre de membres	15
Présents	13
Représentés	0
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-six, le neuf Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Mars 2026

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI GUIRAL, Fabien JAMME, Christine BICHON-MOREL, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pascal HELION, Marie-Claude BOUGNOUX, Chrystelle VAXIVIERE.

Absents / Excusés: Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a pour projet d'acheter du matériel à destination des foires et marchés et plus précisément : **1 chapiteau de 5 m x 8 m, 2 tentes de 3 m x 3 m et 2 tentes de 3 m x 4.5 m**. Ce besoin étant partagé par d'autres communes du territoire Est Creuse, il est proposé de mener une opération « Développement des foires et marchés sur le territoire Marche et Combraille en Aquitaine » en créant un groupement de commandes porté par la commune de Charron en tant que « Chef de file » et associant les communes volontaires.

L'opération partenariale s'intégrera dans les actions collectives de l'Action Collective de Proximité fixée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour objectif de développer les foires et marchés afin de dynamiser l'activité économique des bourgs. A cette fin les communes vont acquérir via l'opération, du matériel tels chapiteaux, tentes et / ou barrières de sécurité.

La commune de Charron pourra ainsi déposer un dossier de demande de subvention au nom de toutes les communes, dans le cadre du programme DLAL Est Creuse Développement, pour l'obtention d'une subvention jusqu'à 80%.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat déterminant les rôles, droits, obligations, ... de la commune.

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve et valide le projet de partenariat « Développement des foires et marchés sur le territoire Marche et Combraille en Aquitaine »,
- demande que le matériel cité ci-dessus soit inscrit à l'opération,
- demande à bénéficier des aides au titre du programme DLAL 2021-2027 GAL Est Creuse Développement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet et notamment la convention de partenariat.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 9 Mars 2026
Le Maire,

Françoise SIMON,

